



16 rue Madeleine Brès – 25000 Besançon | www.ies-bfc.com

ANGINES – DELIVRER DES ANTIBIOTIQUES A L'OFFICINE

E-LEARNING

Objectif général de la formation	Appliquer les logigrammes figurant en annexe I de l'arrêté du 17 juin 2024 fixant la liste des médicaments pouvant être délivrés sans ordonnance après la réalisation d'un TROD Savoir contacter le médecin prescripteur le cas échéant (dispositif de prescription d'une ordonnance de dispensation conditionnelle) Savoir adresser le patient à un médecin le cas échéant (application du logigramme) Déterminer les exactes situations où la délivrance d'antibiotique selon le schéma des logigrammes 1 et 2 n'est pas possible.
Compétences à atteindre	Connaître les facteurs d'exclusion et les signes de gravité Identifier les situations qui imposent une consultation médicale Connaître, savoir réaliser et interpréter le score de Mac Isaac Connaître les antibiotiques que le pharmacien peut délivrer après réalisation d'un TROD de l'angine, leurs posologies, leurs voies d'administration, leurs contre-indications, la durée du traitement et leurs effets indésirables Définir le traitement antibiotique pertinent selon la situation du patient Délivrer les conseils nécessaires lors de la délivrance Connaître la conduite à tenir en cas de TROD négatif
Public visé	Pharmaciens
Prérequis	Diplôme de Docteur en pharmacie

	Ne peuvent s'inscrire que les pharmaciens d'officine ayant déjà validé la formation au titre de l'arrêté du 1er août 2016 (TROD en général) ou au titre de l'arrêté du 29 juin 2021 (TROD angines à streptocoque du groupe A). Prérequis techniques : - Connaissance minimum de l'environnement informatique sur PC, Mac ou tablettes - Connaissance Internet (navigation simple, recherche d'informations, connexion) - Messagerie électronique Conditions matérielles : Poste multimédia personnel et/ou de la pharmacie connecté à Internet, tablettes
Programme	Séquence 1 : symptômes de l'angine et prise en main du logigramme - 2 heures - Identifier et repérer les signes et symptômes d'une angine et connaître les diagnostics différentiels ; - Point d'attention sur les situations devant conduire à une réorientation vers un médecin ; - Présentation du logigramme de la prise en charge des symptômes évocateurs d'angine (mal de gorge non fébrile) avec la formation sur l'ensemble des étapes, en insistant sur les facteurs d'exclusion et les situations nécessitant une réorientation médicale en urgence ; - Identification des traitements pris par le patient (sur présentation d'ordonnance ou à l'interrogatoire) nécessitant une réorientation vers le médecin. Séquence 2 : observation des amygdales et score de Mac Isaac - 1 heure - Démonstration de la recherche d'adénopathies cervicales antérieures sensibles ou douloureuses ; - Présentation de visuels d'amygdales normales ; - Présentation de visuels d'hypertrophie unilatérale des amygdales de déviation médiane de l'amygdale d'œdèmes ou voussure du voile ou de luette déviée du côté sain ;

	- Présentation de visuels d'angine, dont angine pseudomembraneuse, angine vésiculeuse, angine ulcéreuse ou ulcéro-nécrotique et phlegmon de l'amygdale ; - Quizz Séquence 4 : prescription - 1 heure - Présentation des recommandations de la HAS (en vigueur) : Choix et durée de l'antibiothérapie : « Rhinopharyngite aiguë et angine aiguë de l'enfant et de l'adulte de 2021 », sensibilisation au bon usage des antibiotiques et à la lutte contre l'antibiorésistance et des autres références bibliographiques pertinentes ; - Présentation des molécules : posologie, durée de traitement, voie d'administration, des allergies et contre-indications à rechercher, des effets indésirables et des précautions d'emploi (cf. Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP), et des règles hygiénodietétiques à communiquer au patient ; - Rappel du risque d'automédication par AINS et aspirine et de l'importance de la recherche de traitements personnels éventuels ; - Traçabilité et partage des informations avec le médecin traitant. Conformément à l'article R5125-33-11 du CSP, le pharmacien inscrit dans le dossier médical partagé du patient ses nom et prénom d'exercice, la dénomination du médicament délivré, la date de réalisation du test rapide d'orientation diagnostique. À défaut de cette inscription, il délivre au patient une attestation qui comporte ces informations. En l'absence de dossier médical partagé et sous réserve du consentement du patient, le pharmacien transmet ces informations à son médecin traitant. La transmission de cette information s'effectue par messagerie sécurisée de santé répondant aux conditions prévues à l'article L. 1470-5, lorsqu'elle existe. » - Cas cliniques
Méthode pédagogique	Alternance d'apports théoriques, d'exercices de mémorisation et de situations cliniques issues de la pratique et en lien avec les pathologies traitées (cas de comptoir, notes, conseils, documents téléchargeables...).

INSTITUT ESPRIT SANTE --- SAS au capital de 30 000€

16 Rue Madeleine Brès, 25000 BESANCON contact@ies-bfc.com Tél : 07 64 82 16 23
Siret : 90272930000019 - Code APE : 8559B - N° TVA : FR01902729300 - NDA : 27250365025

Moyens pédagogiques	E-learning
Modalités d'évaluation	Evaluation initiale : QCM Evaluation des connaissances en fin de formation Questionnaire de satisfaction
Nombre maximum de stagiaires	Pas de maximum
Durée	4 heures en e-learning
Intervenants	Anne-Laure CLAIRET (MCU-PH – CHRU Besançon) Béatrice ROSOLEN (Médecin Infectiologue – CHRU Besançon) Carole DEBOST (pharmacienne officinale)
Coût de la formation	110 euros TTC pour les titulaires 96 euros TTC pour les salariés Financements possibles : OPCO-EP, FIF-PL, andpc
Dates et lieu	Dans l'entreprise ou en tout autre lieu (Ex : domicile du stagiaire)
Modalités et délais d'accès	E-learning Fiche d'inscription à remplir Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception et ne deviennent définitives qu'après accord pour le financement. Une fois la convention de formation signée par l'entreprise et le stagiaire, l'IES envoie un code de connexion à la formation. Le stagiaire a un mois pour terminer sa formation. Au-delà de ce délai, l'accès sera supprimé et la formation ne pourra être validée. Dans le cas où le nombre de participants est insuffisant sur le plan pédagogique, l'IES se réserve le droit d'annuler une session. Attestation de formation délivrée au participant après la formation sous réserve de valider à minima 8 item sur 10 lors du QCM de fin de session et si la durée minimum de 4h respectée.